

## Concertation et intérêt général

Le 29 novembre, le conseil communautaire du Pays voironnais mettait un terme au feuilleton des parkings payants en votant 39 voix contre 26, pour une tarification mensuelle à 20€ des parkings gare de Moirans et Rives.

En janvier 2016, sans discussion ni concertation, la mise en tarification des parkings gares de Moirans et Rives était votée une première fois. Une large mobilisation des usagers à travers une pétition obligeait le Pays voironnais à mettre en place une concertation. 6 rencontres ont eu lieu, des propositions ont été faites. Le vote du 29 novembre n'a pris en compte aucune d'entre elles.

On peut se demander pourquoi concerter ? Est-ce juste un faire valoir ? Une caution morale ?

Le 29, les représentants des usagers et certains élus ont montré en quoi cette décision n'avait aucun sens : aucune logique économique (recettes inférieures aux dépenses), à l'encontre d'une démarche d'incitation aux transports alternatifs à la voiture, à l'encontre des problématiques de pollution, de santé publique, d'environnement... En un mot, à l'encontre de l'intérêt général. Car la mobilité des personnes est bien un enjeu d'intérêt général.

Mais qu'est ce qui définit l'intérêt général ? C'est lorsque l'action, le projet, l'aménagement... mis en place a un impact positif sur l'ensemble des personnes, et non sur une catégorie spécifique. L'école est considérée d'intérêt général. Elle est gratuite, car on estime que la gratuité permet son accès à tous. Pourtant l'école a un coût, elle est payée par nos impôts qui aident au fondement de notre projet de société. De même, l'aménagement des routes est d'intérêt général, même pour ceux qui n'ont pas de voiture.

L'engorgement du trafic, la pollution, les nuisances sonores... nous impactent tous. Les aménagements qui favorisent l'utilisation des transports en commun, du vélo... sont des aménagements d'intérêt général. Il est donc légitime de considérer qu'au vu de l'enjeu, leur coût peut être pris en charge par tous. C'est ce que fait la Métro avec ses parkings relais gratuits.

N'est ce pas le rôle des élus, avec l'appui des citoyens, de travailler à l'intérêt général, de savoir discerner dans les choix d'aménagement ce qui impacte positivement l'avenir, d'être incitateur du changement ?

A toutes et à tous, une belle année citoyenne.

## La culture, vecteur d'attractivité du Pays Voironnais

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 le Pays Voironnais acquiert de nouvelles compétences.

Dans ce cadre, pour développer sa politique culturelle sur l'ensemble de son territoire, il a choisi deux vecteurs de déploiement, le réseau de lecture publique et l'intégration complète du Grand Angle de Voiron.

À travers la réunion de l'ensemble des médiathèques, bibliothèques du pays Voironnais, tous les habitants auront un accès égal aux livres, supports audiovisuels quelle que soit la taille de la commune. Des communes aujourd'hui dépourvues de ce service vont y accéder, les collaborations entre les structures éducatives et associatives seront développées.

En transformant la structure juridique de l'établissement culturel du Grand Angle et en y associant comme partenaire le Département, le Pays Voironnais démontre une fois de plus sa volonté de faire de la culture un axe fort de son attractivité. Le rayonnement de cette salle à travers une programmation de qualité le prouve et doit s'amplifier.

La construction du Pays Voironnais s'est d'abord élaborée et structurée autour d'enjeux de développement strictement économiques et mise en place des réseaux d'eau et d'assainissement, le service des ordures ménagères.

Les inflexions en matière de prise de compétence, la mutualisation des services a progressé pour tenter de couvrir un champ plus large que le seul renforcement du territoire via l'économie. Car si l'économie est la source principale des recettes, elle ne constitue plus le seul point d'entrée pour créer une communauté d'agglomération dynamique.

Les différentes majorités qui ont eu à diriger (actuelles et précédentes) l'exécutif politique ont toujours su fédérer les énergies afin de proposer le plus large consensus à tous les élus communautaires dans l'intérêt de toutes les communes, sans distinguo de taille, de poids, de couleur politique.

Il va de soi que l'élaboration d'une politique publique intercommunale du Pays Voironnais nécessite d'être vigilant sur la pertinence des actions et les moyens budgétaires déployés. Quand les ressources financières de l'État sont restreintes, une gestion rigoureuse des deniers publics est obligatoire. Il faut alors équilibrer entre la participation financière des usagers des services et le paiement de ces services par les seuls contribuables.

Vos élus communautaires veillent à préserver les intérêts de Voreppe et à soutenir l'action du Pays Voironnais. Notre action est résolument dans une stratégie de collaboration.

En ce début 2017 nous vous souhaitons à vous et vos proches une très belle année.